

République Française - Département du Gard
DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de SALINDRES

SEANCE DU 10 SEPTEMBRE 2026

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle Becmil,

Sous la présidence de : Monsieur Etienne MALACHANNE

Présents : Merle, Hlywa, Fabregue, Rivier, Petit-Llinares, Rosso, Trauchessec, Polge, Debaille, Bonnet, Guy, Berard de Malavas, Sinet, Boinon, Aghulon, Enjolras, Denneulin, Genin, Mejean, Mercier, Labrune

Procurations :

V Rios donne procuration à L Guy

JL Gibelin donne procuration à T. Merle

C Guillemet donne procuration à H Rosso

P Daniel donne procuration à R Berard de Malavas

Absences : M Courbier

Excusés :

Léodie Petit est élue secrétaire de séance

Objet de la délibération : Mise à jour du règlement intérieur de la restauration scolaire et la garderie périscolaire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la délibération n°2024-75 du 5 juillet 2024 adoptant le règlement de la restauration scolaire et la garderie périscolaire,

Considérant la nécessité de modifier et mettre à jour ce règlement intérieur,

Vu le règlement intérieur de la restauration scolaire et la garderie périscolaire modifié ci-annexé,

Le conseil municipal sur proposition du Maire, après en avoir débattu,

DECIDE de modifier le précédent règlement intérieur de la restauration scolaire et la garderie périscolaire et d'adopter le nouveau règlement ci-annexé.

Il entrera en vigueur à la rentrée de septembre 2026.

Adoptée à l'unanimité

Pour copie conforme
Le Maire, E MALACHANNE



Je certifie le caractère exécutoire de la présente délibération

Fait à Salindres le : 12/09/2026

Date de publication : 15/09/2026